



Grenoble, le 29 août 2013

Communiqué de presse

Evacuation d'une maison occupée illégalement

2 rue du Docteur Lamaze à St Martin d'Hères

Ce matin, à 06h30, la maison occupée illégalement par une cinquantaine de personnes, située au 2 rue du Docteur Lamaze à St Martin d'Hères, a été évacuée en application d'une décision judiciaire prononçant l'expulsion et pour laquelle le concours de la force publique a été octroyé depuis le 26 juillet 2013.

Cette démarche a été préparée conformément aux instructions de la circulaire ministérielle du 26 août 2012 relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des occupations illicites, en étroite collaboration avec la mairie de St Martin d'Hères.

Une solution de relogement a ainsi été trouvée pour l'ensemble des occupants qui ont pu être relogés temporairement dans l'ex-bâtiment de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), au 11, avenue Paul Verlaine à Grenoble.

Certaines personnes font actuellement l'objet d'une obligation de quitter le territoire français. Ce relogement est donc temporaire. Il ne leur crée pas un droit au séjour en France.

Il convient enfin de préciser que la maison évacuée, qui abritait de nombreux enfants, se trouvait dans un état d'insalubrité inacceptable et qu'elle fait l'objet d'une autorisation de démolition.

Contact presse :

Service communication de la préfecture : 04-76-60-32-90
communication@isere.pref.gouv.fr